

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE

**délibération :**  
**2016\_7\_4**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 6

Votants : 6

L' an deux mille seize , le mardi 06 septembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 01 Août 2016

**Présents** : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur LEGEAY Nicolas, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GUILBAUD Marlyse, Madame BERTHEBAUD Anne

**Absent(s)** : Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur BERGER Xavier, Monsieur BERNIER WILFRID, Madame GUILLOU Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien

**Excusé(s)** :

**Secrétaire de Séance** : Madame Marlyse GUILBAUD

**Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'effacement des réseaux pour la Traverse d'Aussac**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier d'avant projet de l'aménagement de la Traverse d'Aussac de la Route Départementale 115.

Pour réaliser ces travaux, il est nécessaire au préalable de procéder à l'effacement des réseaux.

Il propose à cet effet, de valider cet avant projet dans le cadre de la demande d'effacement des réseaux.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de demander un effacement des réseaux de la Traverse d'Aussac dans le cadre du projet d'aménagement du Bourg, résultant des études d'avant projet.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

**Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0**

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 06/09/2016, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.  
Au registre sur les signatures pour copies conformes,  
Le Maire,  
Gérard Liot